

Enfin, *personne*, pronom, ne se dit point des animaux : « Si la « vieille araignée (dit Pluche, *Spectacle de la Nature*, entretien IV) « ne peut trouver *personne* qui, de gré ou de force, lui abandonne « ses filets, il faut qu'elle périsse, faute de gagne-pain; » il fallait dire : « Ne trouve aucune araignée qui, etc. » (Le *Dict. crit.* de Féraud.)

§ VII.

AUTRE.

Ce mot, des deux genres et des deux nombres, sert à distinguer les personnes et les choses, et s'emploie avec l'article ou ses équivalents.

On le regarde comme pronom, quand il n'est joint à aucun substantif, et qu'il n'est pas accompagné du pronom *en* : « Un *autre* que « moi ne vous parlerait pas avec autant de franchise. »

(Regnier-Desmarais, page 311. — Restaut, page 171. — Le *Dict. de l'Académie.*)

On le regarde comme adjectif, quand il est joint à un substantif, ou qu'il est précédé du pronom *en*, auquel il se rapporte comme à son substantif. « Les anciens ne croyaient pas qu'il y eût un *autre* monde. » — « Le temple de Salomon ayant été détruit, on *en* rebâtit un *autre* par l'ordre de Cyrus. » — « *Autre* temps, *autres* mœurs. »

(Restaut.)

Quelquefois *autre* a la même signification que l'adjectif *différent*; comme dans cet exemple : « Un voyageur rapporte souvent les choses tout *autres* qu'elles ne sont, » c'est-à-dire, « tout à fait *différentes* de ce qu'elles sont. »

(Même autorité.)

Voyez ce qui est dit sur l'emploi du pronom *autrui*, page 405.

REMARQUE. — Doit-on écrire *en voici bien d'un autre*, ou *en voici bien d'une autre*?

L'Académie, dans son Dictionnaire, admet l'une et l'autre locution. Trévoux écrit *en voici bien d'une autre*. Voltaire (dans les *Filles de Minée*, dans la *Prude*, III, 7, dans l'*Écossaise*, V, sc. dernière, et dans une de ses lettres à M. de Cideville) n'orthographe jamais autrement. Legrand, dans sa comédie de la *Nouveauté* (act. I, sc. 5), et Féraud (dans son *Dictionn. crit.*) ont également suivi cette orthographe.

Mais on lit dans la comédie du *Faux Noble*, de Chabanon; dans le *Méchant*, de Gresset (act. III, sc. 9); dans le *Jaloux sans amour*, de Imbert (acte V, sc. 18); et dans le *Dictionn. de l'Académie* (édit. de 1762) : *En voici bien d'un autre*.

De sorte que la question ne paraît pas résolue. Cependant il nous semble que cette locution est elliptique; et, pour savoir si l'on doit écrire *une autre* ou *un autre*, il suffit de recourir au sens; ou, pour mieux dire, elle est l'abrégé de celle-ci : *en voici bien d'une autre sorte*, dont on se sert quelquefois dans la conversation. Le substantif *sorte* est donc le mot auquel se rapporte l'adjectif numéral; et, comme ce substantif est du genre féminin, il en résulte qu'on doit dire : *en voici bien d'une autre*. La ressemblance de prononciation qui existe, jusqu'à un certain point, entre *d'une autre* et *d'un autre*, a sans doute induit en erreur l'écrivain inattentif, et lui a fait indifféremment écrire *en voici bien d'une autre*, et *en voici bien d'un autre*. Nous nous bornons à indiquer le féminin comme plus correct, sans défendre l'emploi du masculin, puisqu'un grand nombre d'écrivains en ont fait usage. Nous ajoutons seulement que, *en voici bien d'une autre*, outre l'avantage d'être plus exact, a en sa faveur un plus grand nombre d'autorités.

Ce qui a pu amener cette différence dans l'orthographe, c'est le sens donné par chaque écrivain à ses paroles. Si l'on entend : *voici l'acte d'un fou, d'un maladroit, d'un original différent de ceux que nous connaissions*, on dira *en voici bien d'un autre*. Si l'on veut seulement indiquer un *tour d'une autre sorte*, le féminin devient nécessaire. Nous pensons donc que les deux locutions peuvent être également admises, mais qu'elles ne sont pas synonymes : la première tombe sur la personne, et la seconde sur l'action. A. L.

§ VIII.

L'UN, L'AUTRE.

Ce pronom prend les deux nombres et les deux genres; il fait au féminin *l'une l'autre*, et au pluriel *les uns les autres*, *les unes les autres*; il se dit des personnes et des choses, et prend l'article avant chacun des deux mots qui le composent. On l'emploie conjointement ou séparément.

Employé conjointement, *l'un l'autre* exprime un rapport de réciprocité entre plusieurs personnes ou entre plusieurs choses, c'est-à-dire, ce que se font mutuellement plusieurs personnes ou plusieurs objets; alors le premier figure dans les phrases comme *sujet*, et le second comme *régime*. Aussi n'y a-t-il que le second, *l'autre*, qui prenne une préposition, si le mot auquel il se rapporte en exige une; exemples : « Ils médissent *l'un de l'autre*. » — « Est-il édifiant de « voir des catholiques déchainés *les uns* contre *les autres*? » —

« Il a manqué aux égards que l'on se doit mutuellement les *uns* aux *autres*. » (Regnier-Desmarais, page 310. — Restaut, page 166. — Wailly, page 213.)

L'un l'autre, employé séparément, marque la division de plusieurs personnes ou de plusieurs choses, et ne forme pas alors un seul pronom; il en forme deux qui figurent dans les phrases comme les substantifs, soit en qualité de sujet, soit en qualité de régime direct ou indirect.

« Tous deux (Bossuet et Fénelon) eurent un génie supérieur; mais *l'un* avait plus de cette grandeur qui nous élève, de cette force qui nous terrasse; *l'autre*, plus de cette douceur qui nous pénètre, et de ce charme qui nous attache. » (LA HARPE, *Éloge de Fénelon*.) — « *L'un* élève, étonne, maîtrise, instruit; *l'autre* plaît, remue, touche, pénètre. »

(La Bruyère, *des Oeuvres de l'esprit* : compar. entre Corneille et Racine.)

L'un se met pour les personnes ou pour les choses dont on a parlé d'abord; *l'autre*, pour celles dont on a parlé en dernier lieu : « Charles XII, roi de Suède, éprouva ce que la prospérité a de plus grand et ce que l'adversité a de plus cruel, sans avoir été amolli par *l'une* ni ébranlé par *l'autre*. » (VOLTAIRE.) — « Osons opposer Socrate même à Caton; *l'un* était plus philosophe, et *l'autre* plus citoyen. » (J.-J. ROUSSEAU.)

Racine, La Fontaine, Fénelon, Massillon, Mably, Buffon, Barthélemy, Delille, etc., ont employé *l'un l'autre* dans les mêmes rapports que dans ces exemples.

Quand il est question de plus de deux personnes ou de plus de deux choses, le pronom *l'un l'autre* doit se mettre au pluriel; Racine ne doit donc pas être imité quand il dit :

Tous ses projets semblaient *l'un l'autre* se détruire.

(*Athalie*, acte III, sc. 3.)

Puisse le ciel verser sur toutes vos années

Mille prospérités *l'une à l'autre* enchaînées!

(*Bérénice*, acte V, sc. 7.)

Il devait dire : *les uns les autres, les unes aux autres*.

— Il faudra donc aussi condamner ce vers de *Mithridate*, en parlant des Romains :

Ils y courent en foule, et, jaloux *l'un de l'autre*,
Désertent leur pays pour inonder le nôtre

Nous pensons qu'il faut laisser aux écrivains plus de liberté, et ne pas les gêner par des entraves inutiles, quand une expression réunit la clarté à l'élégance. A. L.

§ IX.

L'UN ET L'AUTRE.

Ces mots expriment l'assemblage de plusieurs personnes ou de plusieurs choses : ils ont les deux genres et les deux nombres, et prennent l'article.

On les met au rang des pronoms, quand ils ne sont pas joints à un substantif; comme quand on dit, en parlant de deux auteurs : « *l'un et l'autre* rapportent les mêmes circonstances; » et en parlant des différents partis qui divisaient Rome : « Ils se réunissaient *les uns et les autres* contre l'ennemi commun. »

Ils sont adjectifs, quand ils sont joints à un substantif singulier : « J'ai satisfait à *l'une et à l'autre* objection. » — « Il n'y a guère d'homme qui se serve également de *l'une et de l'autre* main. »

(Regnier-Desmarais, page 309. — Restaut, page 172.)

Observez que ce serait mal s'exprimer que de dire à *l'une et l'autre* objection, — de *l'une et l'autre* main, ou comme Molière (*Mélicerte*, act. I, sc. 2) :

Et qui parle le mieux de *l'un et l'autre* ouvrage;

parce que (comme on le verra au chapitre des *Prépositions*) la préposition doit être répétée avant les mots qui ne sont ni synonymes ni équipollents, et certainement il n'y a rien de plus différent que *l'un et l'autre*.

(Vaugelas, *Remarque 524^e*. — L'Académie, page 557 de ses *Observ.*, et M. Auger, dans son *Comment. sur la Mélicerte* de Molière, acte I, sc. 2.)

Malgré la justesse de cette observation, il arrive pourtant que l'esprit considère quelquefois l'expression *l'un et l'autre* comme synonyme de *les deux*, et alors une seule préposition semble nécessaire. La Bruyère a dit : *les abbayes de l'un et l'autre sexe*; Corneille et Voltaire : *dans l'une et l'autre armée*; Barthélemy : *sous l'une et l'autre époque*, etc. L'expression, en effet, loin de marquer la différence des objets, tend ici à les rapprocher et à les confondre, et dans ce cas, la phrase ainsi disposée ne nous paraît point incorrecte. Faudrait-il donc aussi répéter la préposition, au lieu de dire : *d'après l'un et l'autre*; *suivant l'un et l'autre*; *malgré*, etc.? On sent combien le style alors deviendrait lourd et insoutenable. A. L.

Si les substantifs sont de différents genres, le masculin l'emporte, d'autant plus que *l'autre*, ayant la même terminaison pour les deux genres, peut être attribué au féminin : « Que ce soit penchant ou raison, ou peut-être *l'un et l'autre*. » (Féraud, au mot *aure*.)

Quand *l'un et l'autre* est employé comme régime, il suit la règle des pronoms personnels, c'est-à-dire qu'il doit être précédé de *les*, qu'on place avant le verbe. Ainsi, on ne doit pas dire, comme un

des éditeurs des OEuvres de Bossuet : « Calvin fit différentes professions de foi pour satisfaire *l'un et l'autre* (Zuingle et Luther); » mais on dira : pour LES satisfaire L'UN ET L'AUTRE.

L'un et l'autre ne doit pas être confondu avec *l'un l'autre*. Quand je dis : *J'ai lu l'Iliade et l'Énéide*, L'UNE ET L'AUTRE m'ont enchanté, ou j'admire L'UNE ET L'AUTRE ; il n'y a pas là d'idée de réciprocité : *l'un et l'autre* exprime seulement le nombre deux ; il est sujet de la première proposition et complément de la seconde.

Mais si je dis : « Virgile et Horace s'aimèrent *l'un l'autre*, » outre l'idée de nombre, *l'un l'autre* marque ici une réciprocité d'amitié : Virgile aimait Horace, et Horace aimait Virgile.

(Domergue, *Solutions gramm.*, page 246.)

Phrases qui expriment le nombre deux, sans réciprocité :

Et *l'un et l'autre* camp, les voyant retirés,
Ont quitté le combat, et se sont séparés.

(Racine, *les Frères ennemis*, acte III, sc. 3.)

Le destin qui fait tout nous trompe *l'un et l'autre*.

(Voltaire, *l'Orphelin de la Chine*, acte III, sc. 2.)

« *L'un et l'autre* manifestèrent leurs vues dans le premier conseil
« qu'ils tinrent avant de commencer la campagne. »

(Introd. au *Voy. d'Anacharsis*, 1^e partie, 3^e sect.)

L'un et l'autre, à mon sens, ont le cerveau troublé.

(Boileau, *Sat.* IV.)

Phrases qui, outre l'idée de nombre, marquent une idée de réciprocité :

« Les hommes ne sont que des victimes de la mort, qui doivent au moins se consoler *les uns les autres*. »

(Voltaire, *Siècle de Louis XIV*, page 328, ch. XXXI.)

En ce monde il se faut *l'un l'autre* secourir.

(La Fontaine, liv. VI, fab. 16.)

Tous deux s'aidaient *l'un l'autre* à porter leurs douleurs ;
N'ayant plus d'autres biens, ils se donnaient des pleurs.

(Delille, poème de *la Pitié*, ch. III, parlant de l'infortuné Louis XVI et de son auguste épouse.)

Il y a donc une faute dans ces vers de Piron :

La Bretonne adorable a pris goût à mes vers.
Douze fois l'an sa plume en instruit l'univers :
Elle a douze fois l'an réponse de la nôtre ;

Et nous nous encensons tous les mois *l'un et l'autre*.

(*La Métromanie*, acte II, sc. 8.)

car le sens indique une réciprocité de louanges, et alors il fallait dire : « Et nous nous encensons tous les mois *l'un l'autre*. »

Au contraire, *l'un et l'autre* était nécessaire dans ces vers de Gombaud :

Une fois l'an, il me vient voir ;

Je lui rends le même devoir.

Nous sommes *l'un et l'autre* à plaindre :

Il se contraint pour me contraindre.

parce qu'ici il n'y a pas d'idée de réciprocité.

(M. Lemare, page 231, n^o 223. — Domergue, page 247 de ses *Solut. gramm.* — M. Auger, dans son *Comm. sur Molière, le Festin de Pierre*, acte V, sc. 6.)

L'un et l'autre, joint à un substantif, n'est plus pronom indéfini, mais adjectif ; alors on écrit : « l'un et l'autre cheval. » (DOMERGUE.) — « L'un et l'autre climat, l'une et l'autre saison. » (L'Académie au mot *un*.) Le seul substantif reste au singulier, parce que la phrase est elliptique, c'est-à-dire que les substantifs *cheval, climat, saison* sont sous-entendus après *l'un*.

Nos meilleurs écrivains observent cette règle :

L'un et l'autre RIVAL, s'arrêtant au passage,
Se mesure des yeux, s'observe, s'envisage. †

(Boileau, *le Lutrin*, ch. V.)

Déjà par une porte au public moins connue

L'un et l'autre CONSUL vous avaient prévenue.

(Racine, *Britannicus*, acte I, sc. 2.)

Et *l'un et l'autre* CAMP, les voyant retirés.

(Le même, *les Frères ennemis*, acte III, sc. 3.)

De pareilles frayeurs mon âme est alarmée :

Comme elle je perdrai dans *l'une et l'autre* ARMÉE (*).

(Corneille, *les Horaces*, acte I, sc. 3.)

« Le peuple, devenu plus hardi, renversa *l'une et l'autre* MONARCHIE. »

(Montesquieu, *Grand. et décad. des Romains*, chap. I.)

« S'étant ensuite informé plus en détail de ce qui s'était passé dans
« *l'une et l'autre* armée (*). » (Voltaire, *le Monde comme il va*.)

Non, mais il faut savoir que tout cet artifice

Ne va directement qu'à vous rendre service ;

Que ce conseil adroit, qui semble être sans fard,

Jette dans le panneau *l'un et l'autre* vieillard.

(Molière, *l'Étourdi*, acte I, sc. 10.)

Pour la question de savoir si après *l'un et l'autre, l'un ou l'autre, ni l'un ni*

(*) Dans *l'une et l'autre armée*, au lieu de *dans l'une et dans l'autre armée*, est contraire à ce que nous avons dit page 411.

Pautre, le verbe qui accompagne chacune de ces expressions doit être mis au singulier ou au pluriel; nous remettons à en donner la solution lorsque nous parlerons de l'accord du verbe avec son sujet.

§ X.

TEL.

Tel, qui fait au féminin *telle*, est pronom indéfini dans les phrases suivantes et autres semblables :

Tel donne à pleines mains qui n'oblige personne :
La façon de donner vaut mieux que ce qu'on donne.

(P. Corneille, *le Menteur*, acte I, sc. 1.)

... *Tel* dans la faveur vous vient importuner,
Qui n'attend qu'un revers pour vous abandonner.

(Lagrange, tragédie d'*Athénaïs*.)

Tel repousse aujourd'hui la misère importune,
Qui tombera demain dans la même infortune.

(La Harpe, *Philoctète*, acte I, sc. 4.)

Tel qui rit vendredi dimanche pleurera. (Racine, *les Plaideurs*.)

En ce sens, *tel* tient la place du substantif *homme* ou du pronom *celui*; il ne se dit que des personnes, et, ainsi employé, il ne se met jamais au pluriel.

(Regnier-Desmarais, page 281. — Restaut, page 174. — Lévizac, page 393, t. I.)

— On trouve cependant cet exemple de Boursault :

Tels que l'on croit d'inutiles amis,
Dans le besoin rendent de bons services.

Et nous avouons que cette phrase ne nous parait pas incorrecte, car enfin *tel* est, dans toutes ces locutions, moins un pronom qu'un adjectif avec lequel on sous-entend le mot *homme*; quelquefois même on l'exprime : « *Tel* homme recherche ce que *tel* autre méprise. » (Académie.) La *Grammaire nationale* cite aussi pour le féminin ce passage de Massillon : « *Telle* sans aucun attrait pour la retraite se consacre au seigneur par pure fierté. » A. L.

Tel est également substantif dans cette phrase, où pour ne pas nommer la personne dont on parle on dit : *Avez-vous vu un TEL?*

Mais il devient adjectif dans les locutions suivantes : *J'arriverai à telle époque; il me doit telle somme; ce tableau est de tel veintre; par telle et telle raison.*

(Académie.)

Tel doit être considéré comme adjectif, lorsqu'il sert à marquer la comparaison d'une personne ou d'une chose à une autre, sans exprimer par lui-même sous quel rapport cette personne ou cette chose est comparée; comme quand on dit : « L'homme craint de se voir *tel* qu'il est, parce qu'il n'est pas *tel* qu'il devrait être. »

(Fléchier, *Oraison funèbre de M. de Montausier*.)

Il en est de même lorsqu'il est joint à un nom : *Il n'y a pas de TELS animaux.*

(L'Académie.)

Tel s'emploie en poésie, tant au commencement du premier membre qui établit une comparaison, qu'au commencement de celui où elle est appliquée : « *Tel* qu'un lion rugissant met en fuite les bergers épouvantés, *tel* Achille, etc. »

(Le *Dict. de l'Académie*.)

Telle qu'une bergère, au plus beau jour de fête,
De superbes rubis ne charge point sa tête.

.....

Telle, aimable en son air, mais humble dans son style,
Doit éclater sans pompe une élégante Idylle.

(Boileau, *Art poétique*, chant II.)

Ce que nous disons, page 433, sur l'emploi du pronom *quel que*, est d'autant plus nécessaire à lire après cet article, que souvent on confond ces deux pronoms.

ARTICLE VIII.

DES ADJECTIFS PRONOMINAUX INDÉFINIS.

Les adjectifs pronominaux indéfinis sont *chaque*, *quelconque*, *nu*, *aucun* *pas un même*, *plusieurs*, *tout*, *quel* et *quelque*.

§ I.

CHAQUE.

Chaque n'est proprement qu'un adjectif qui sert à marquer distribution ou partition entre plusieurs personnes ou plusieurs choses. Il est des deux genres, mais il n'est d'usage qu'au singulier, et il précède toujours le substantif, dont il ne peut être séparé par aucun adjectif ni préposition, comme on le pourra voir dans quelques-uns des exemples suivants :

Chaque âge a ses façons et change de nature.

(Regnier satire V.)

Chaque âge a ses plaisirs, chaque état a ses charmes;
Le bien succède au mal; les ris suivent les larmes.

(Delille, trad. de *l'Essai sur l'Homme*.)

Chaque passion parle un différent langage.

(Boileau, *Art poétique*, chant III.)

(Regnier-Desmarais, page 322. — Restaut page 163. — Wailly, page 207.)

— Quelquefois cependant le mot *chaque* nous semble pouvoir, comme le mot *quelque*, être séparé de son substantif par un adjectif quand la qualification devient en

quelque sorte une partie intégrante du nom, et qu'elle est nécessaire pour le sens. On dira, par exemple, *chaque souverain pontife*; *chaque grand homme*; *chaque nouvel objet*, etc. Mais ce n'est là qu'une exception à la règle générale. A. L.

Chaque ne doit pas être confondu avec *chacun*; et, en général, *chaque* se met toujours avant et avec le substantif, c'est-à-dire, avec le nom de la chose dont on parle, et il n'a point de pluriel : « A *chaque* jour suffit sa peine. » (L'Académie.) — « *Chaque* âge a ses devoirs. » (ROUSSEAU, *Émile*, liv. V.)

Chacun, au contraire, s'emploie absolument et sans substantif.

Chacun a son défaut où toujours il revient.

(La Fontaine, liv. III, fab. 7.)

« *Chacun* en parle, *chacun* en raisonne. » (L'Académie.)

Chacun de l'équité ne fait pas son flambeau.

(Boileau satire XI.)

Enfin plusieurs disent : *Le prix de ces objets est de six francs* CHAQUE; c'est une faute, puisque, comme on vient de le voir, *chaque* doit toujours se mettre avant et avec son substantif.

Ainsi l'abbé Guénée s'est exprimé incorrectement lorsqu'il a dit, en parlant de Salomon, qu'il avait douze mille écuries, de dix chevaux CHAQUE; il devait dire : de dix chevaux CHACUNE.

(Le Dict. crit. de Feraud.)

L'Académie semble confirmer cette opinion, puisqu'aucun des exemples qu'elle cite ne vient la contredire. Elle reconnaît aussi avec tous les Grammairiens que *chaque* n'a pas de pluriel. Ainsi donc on ne peut l'employer avec aucun des mots qui n'ont point de singulier, comme *funérailles*, *entrailles*, etc.; et alors la locution *chacun* de devra seule être mise en usage. Par la même raison, quoiqu'on dise *chaque jour*, on ne pourra se servir de ce mot avec un pluriel quand il s'agira d'indiquer un retour périodique de deux en deux, de trois en trois, etc. On devra dire alors : *tous les deux jours*; *tous les dix ans*; *toutes les trois semaines*. A. L.

On trouvera, page 400 et suiv., tout ce qu'il est nécessaire de savoir sur le pronom *chacun*.

§ II.

QUELCONQUE.

Cet adjectif pronominal, employé avec une négation, est à peu près le synonyme de *nul*, *aucun*; il sert également aux deux genres; mais alors, comme ces deux mots, il n'a pas de pluriel, et il a cela de particulier, qu'il se met toujours à la suite d'un substantif, soit en parlant des personnes, soit en parlant des choses : « Il n'y a chose *quelconque* qui puisse l'y obliger. » — « Il ne lui est demeuré chose *quelconque*. »

(Regnier-Desmarais, page 316. — Le Dict. de l'Académie.)

Employé sans négation dans le style didactique, il signifie *quel qu'il soit, quelle qu'elle soit*, et, dans ce cas, il a un pluriel : « Une *ligne quelconque* étant donnée, etc. » — « Deux points *quelconques* étant donnés. »

(Mêmes autorités.)

Regnier-Desmarais et Restaut disent que ce mot est peu usité. Il l'est davantage aujourd'hui, surtout dans cette dernière signification.

§ III.

NUL, AUCUN, PAS UN.

Ces trois adjectifs, qui, comme on va le voir par les exemples suivants, s'emploient quelquefois sans que leur substantif soit énoncé, ont à peu près la même signification; cependant il n'est pas permis de faire, dans tous les cas, indifféremment usage de l'un ou de l'autre.

NUL.

Cet adjectif, qui paraît avoir une force plus négative que *aucun* et *pas un*, est le seul qui puisse bien s'employer d'une manière générale et absolue, c'est-à-dire, sans aucun rapport à ce qui précède dans le discours; alors il a la même signification que le mot *personne*, et n'est d'usage qu'au singulier masculin et en sujet :

Nul de nous, de sang-froid, avouons-le sans-honte,
N'envisage la mort.....

(L. Racine, *Épître sur l'Homme*.)

Nul n'est content de sa fortune,

Ni mécontent de son esprit.

(M^{me} Deshoulières, Réd. 8.)

Nul à Paris ne se tient dans sa sphère.

(Voltaire, *Étrennes aux sots*.)

« *Nul* n'aime à fréquenter les fripons, s'il n'est fripon lui-même. »

(J.-J. Rousseau.)

(Restaut, page 168. — Le Dict. de l'Académ.)

— La *Grammaire nationale*, pour prouver que *nul* peut dans ce sens être mis en régime, cite ce vers :

A *nul* l'ambition n'est, je crois, étrangère. (Stassart.)

Nous pensons au contraire que cet exemple a quelque chose d'étrange qui choque l'oreille, et que loin de détruire la règle il la confirme. A. L.

Nul, joint à un nom, se dit en sujet ou en régime; il signifie *aucun*, et ne s'emploie qu'au singulier, masculin ou féminin : « *Nul* homme n'a été exempt du péché originel. » (TRÉVOUX.) — « L'homme ne trouve *nulle* part son bonheur sur la terre. »

(Lévizac, page 385, t. I.)

Mais alors *nul* fait les fonctions d'un simple adjectif, et il faut bien qu'il ait un pluriel pour s'accorder avec les substantifs qui n'ont pas de singulier, comme *frais*, *funérailles*, etc. Aussi l'Académie indique-t-elle des exemples du pluriel, *nuls frais*, *nulles gens*, *nulles troupes*; ce qui prouve qu'avec un substantif on peut employer cet adjectif au pluriel dans tous les cas. A. L.

Cependant *nul* s'emploie au pluriel, mais c'est dans les phrases où il signifie *qui n'est d'aucune valeur*; alors il se dit d'un contrat, d'un testament ou d'un autre acte, et ne se met jamais avant, mais toujours après son substantif : *Ces effets sont NULS.* — *Toutes ces procédures sont NULLES.*

(Le Dict. de l'Académie.)

L'Académie reconnaît néanmoins dans ce même sens les locutions : *testament de nul effet*, *de nulle valeur*; où l'adjectif est le premier; mais c'est la seule exception, et encore peut-on dire qu'en ce cas il a le sens d'*aucun*. A. L.

AUCUN.

Aucun est presque toujours pris dans une signification plus restreinte; c'est-à-dire qu'il a toujours rapport à un substantif de personne ou de chose, énoncé après, ou que l'esprit supplée aisément : « *Aucun* contre-temps ne doit altérer l'amitié. »

(Restaut, page 169. — Wailly, page 217.)

« *Aucun* physicien ne doute aujourd'hui que la mer n'ait couvert une grande partie de la terre habitée. » (D'ALEMBERT.) — « *Aucun* de nos grands écrivains n'a travaillé dans le genre de l'épopée. » (VOLTAIRE, *Essai sur la poésie épique*, ch. IX, au mot *Milton*.)

Mais on ne dirait pas bien sans rapport à un substantif : « *Aucun* n'a-t-il prêté l'oreille à ce que nous avons dit? » — « Je n'ai jamais rien demandé à *aucun*. » — Dites : « *Personne* n'a-t-il prêté l'oreille, etc. » — « Je n'ai jamais rien demandé à *personne*. »

(Wailly.)

Aucun se met quelquefois sans négation dans les phrases qui expriment l'interrogation ou le doute, et alors il peut se rendre par *quelque*, *quelqu'un*; comme quand on dit : « De tous les peintres y en a-t-il *aucun* qui ait mieux entendu que Le Moine la magie du clair-obscur? » — « Je doute qu'il y ait *aucun* auteur sans défaut. »

(Wailly et Lévizac.)

Cet adjectif pronominal s'employait autrefois au pluriel.

La Fontaine a dit (dans le *Mal Marié*) :

J'ai vu beaucoup d'hymens, *aucuns* d'eux ne me tentent.

Montesquieu (8^e *lettre Persanne*) : « Je ne me mêlai plus d'*aucunes* affaires. »

J.-B. Rousseau (Ode 1, liv. III) :

Tel que le vieux pasteur des troupeaux de Neptune,
Protée, à qui le ciel, père de la fortune,
Ne cache *aucuns* secrets.

Et Racine :

Aucuns monstres par moi domptés jusqu'aujourd'hui
Ne m'ont acquis le droit de faillir comme lui!

(*Phèdre*, acte I, sc. 1.)

Mais d'Olivet s'exprime ainsi, à l'occasion de ce vers de Racine : *Aucun* a un sens affirmatif et un sens négatif. Il a un sens affirmatif seulement en style du palais : « Ce fait est raconté par *aucuns* » (l'Académie); et dans le style marotique : « *D'aucuns* croiront que j'en suis amoureux. » Alors il signifie *quelques-uns*.

Il a un sens négatif quand il signifie *pas un*, et alors il n'est usité qu'au singulier;

Aucun chemin de fleurs ne conduit à la gloire. (La Fontaine.)

A moins que le substantif auquel il se rapporte n'ait pas de singulier : *Il n'a fait AUCUNS FRAIS; il n'a versé AUCUNS PLEURS; il ne m'a rendu AUCUNS SOINS; il n'a fait AUCUNS PRÉPARATIFS.*

(L'Académie.)

Ainsi, les exemples que nous avons cités précédemment seraient incorrects aujourd'hui.

Fabre, Wailly, Domergue, Laveaux, etc., ont approuvé cette règle. Féraud et M. Auger, dans son *Commentaire sur Molière* (le *Festin de Pierre*, act. III, sc. 4; et *Don Garcie de Navarre*, act. IV, sc. 3), qui la reconnaissent également bonne, pensent que la raison pour laquelle il ne faut pas se servir du pluriel dans aucun autre cas que ceux que d'Olivet a indiqués, c'est qu'*aucun* est toujours accompagné d'une négative qui exclut toute idée de pluralité : *Aucun*, c'est *pas un*; *qui n'en a pas un*, *n'en a pas du tout*; donc le pluriel ne peut convenir à cette expression.

Quoique ces observations nous paraissent justes, nous revendiquerons cependant pour les écrivains la faculté d'employer le pluriel. L'Académie d'ailleurs l'autorise en disant *il n'a fait aucunes dispositions, aucuns préparatifs*. Et pourquoi ne dirait-on pas *aucuns monstres*? MM. Bescherelle remarquent avec raison que Racine eût facilement pu mettre le singulier; mais qu'ici le pluriel indique *plusieurs monstres* domptés par Thésée. Si la pensée est différente, les deux locutions doivent être admises. Quant à la place de ce mot, on peut le mettre quelquefois après le substantif; mais alors il le suit immédiatement : *sans exception aucune; sans crainte aucune; ne faire grâce aucune*. A. L.

PAS UN.

Pas un s'emploie toujours comme *aucun* dans une signification restreinte et relative; toute la différence entre l'un et l'autre, c'est que *pas un* exprime une exclusion plus générale qu'*aucun*, et il modifie, comme cet adjectif, le nom qui précède ou qui suit; on ne s'en sert guère que dans le style familier: *Il est aussi savant que pas un*.

Cette expression, dans ce sens, ne s'emploie point dans les phrases de doute.

(Restaut, page 169. — Wailly, page 218.)

Cette dernière assertion aurait besoin de preuve. Nous ne voyons pas ce qui empêcherait de dire: *Je doute que pas un le croie. Je ne sais si pas un l'oserait*. En ce cas *pas un* nous paraît devoir s'employer pour *personne*. A. L.

Pas un, adjectif, prend le genre féminin; mais il ne prend jamais le pluriel: « Il n'y a *pas une* seule personne qui... » — « *Pas une* expérience ne lui a réussi. »

(L'Académie.)

Racine a dit dans *les Plaideurs*:

Si j'en connais *pas un* je veux être étranglé.

Nul, *aucun*, *pas un* prennent aussi la préposition *de* avant le substantif ou le pronom qui le suit, comme: « *Nul de* tous ceux qui « qui y ont été. » (L'Académie.) — « Il n'y a *pas un de* ces livres « que je n'aie lu. » — « *Aucune de* vous ne peut se plaindre de ma « conduite. »

(Lévizac, page 188, t. 1^{er}.)

§ IV.

MÊME.

Même est ou adjectif pronominal ou adverbe. Employé comme adjectif, il est variable; employé comme adverbe, il ne l'est pas. La difficulté est donc de savoir dans quel cas il est ou adjectif ou adverbe.

Même est adjectif pronominal, quand il précède le substantif, et alors il le modifie par l'idée d'identité, comme dans ces phrases: « C'est *le même* soleil qui éclaire toutes les nations de la terre. » (RESTAUT.) — « Pierre et Céphas, c'est *le même* apôtre. » (L'Académie.) — « *Les mêmes* vertus qui servent à fonder un empire servent « aussi à le conserver. »

(Montesquieu.)

Dans ce cas, *même* prend l'article et répond à l'idée des Latins. *Même* est encore adjectif, quand il modifie le substantif par une

idée de similitude, de ressemblance. Dans cette phrase: *Vos droits et les miens sont LES MÊMES*.

Du berger et du roi les cendres sont les *mêmes*.

Même alors répond au *similis* des Latins.

Il est également adjectif, quand il est précédé de l'un des pronoms personnels *moi*, *toi*, *soi*, *lui*, etc.; comme dans: *moi-même*, *toi-même*, *soi-même*, *lui-même*, *elle-même*, *nous-mêmes* (280), *vous-mêmes*, *eux-mêmes*, *elles-mêmes*.

« Ceux qui se plaignent de la fortune n'ont souvent à se plaindre « que *d'eux-mêmes*. » (VOLTAIRE, *Siècle de Louis XIV*, tom. I, au mot *Cassandre*.) — « Un titre, quel qu'il soit, n'est rien si ceux qui « le portent ne sont grands par *eux-mêmes*. »

(Voltaire, *Hist. de Russie*, ch. II.)

Ici, *même* modifie le substantif par l'idée d'identité simple, et il répond à l'*ipse* des Latins.

Enfin, *même* est adjectif, quand il est précédé d'un seul substantif qui fait ou qui reçoit l'action du verbe. On dira donc: « Les Romains « n'ont vaincu les Grecs que par les Grecs *mêmes*. » (MABLY.) — « On est obligé de contraindre l'enfant; il est triste, mais nécessaire de le rendre malheureux par instants, puisque ces instants « *mêmes* de malheur sont les germes de son bonheur à venir. » (BUFFON.) — « Les meilleurs princes *mêmes*, pendant qu'ils ont une « guerre à soutenir, sont contraints de faire le plus grand des maux, « qui est de tolérer la licence et de se servir des méchants. » (FÉNELON, *Télémaque*, liv. III.) — « Le mérite nous blesse et nous éblouit, « et ne voulant pas nous défendre de nos vices, nous voudrions

(280) On écrit *nous-même*, *vous-même* sans *s*, quand il n'est question que d'une seule personne (voyez page 323):

Va. Mais *nous-même* allons, précipitons nos pas.

(Racine, *Bajazet*, acte IV, sc. 5. C'est Roxane qui parle.)

Vous voyez

Ce que nous possédons, et *nous-même* à vos pieds.

(La Fontaine, *les Filles de Maué*.)

Mais *vous-même*, ma sœur, est-ce aimer votre frère

Que de lui faire en vain une injuste prière?

(Racine, *les Frères ennemis*, acte II, sc. 3.)

Vous seul pouvez parler dignement de *vous-même*.

(Voltaire, la *Henriade*, ch. 1.)

« C'est votre temps, ce sont vos soins, vos affections; c'est *vous-même* qu'il faut « donner. »

(J.-J. Rousseau.)